

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Statuts-ALC-2017-extraits>



Statuts A.L.C. 2017 (extraits)

- INITIATIVES - Concours 2023 -

Date de mise en ligne : lundi 2 octobre 2023

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Amicale laïque de Concarneau

Statuts

Constitution et buts

Article 1 : Il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts et au projet en annexe une association qui prend pour titre :

AMICALE LAIQUE DE CONCARNEAU

Article 2 : Ses activités se déroulent à Concarneau et s'étendent aux communes environnantes : Trégunc, Riec-sur-Belon, Névez, Pont-Aven, Fouesnant et autres ...

Article 3 : Son siège social est à Concarneau, 26 rue maréchal FOCH. Il pourra être transféré par simple décision du CA. Les adhérents en seront informés sous un mois.

Article 4 : **L'association a pour but de :**

- ▶ 4.1. Promouvoir - et au besoin défendre - l'idéal laïque, dégagé de toute ingérence politique partisane.
- ▶ 4.2. Exercer une vigilance quant au respect à tous niveaux des principes républicains.
- ▶ 4.3. Soutenir l'école de la République.
- ▶ 4.4. Permettre à chacune et à chacun, quels que soient son âge, son sexe, ses capacités, ses origines, ses options philosophiques ou spirituelles, ... de pratiquer une activité de loisir de son choix.
- [-] 4.5. Organiser des manifestations culturelles et sportives.

[-]

Annexe : **projet associatif**

L'Amicale Laïque de Concarneau est une association loi du 1901 (1er juillet 1901). Elle entend se conformer à l'esprit de cette loi centrée sur l'exercice de la liberté, et le cultiver. Elle permet à des personnes de se regrouper pour développer des initiatives à caractère culturel, sportif, social.

Attachée au principe de laïcité tel qu'il a été défini par la loi de 1905 (9 décembre 1905), l'Amicale Laïque de Concarneau s'appuie, dans ses pratiques, sur les valeurs universelles de la République que sont la liberté de conscience, l'égalité de droit, la fraternité, la solidarité, la dignité et l'humanité de chacun.

Depuis sa création, le 4 avril 1939, ses ambitions demeurent :

- ▶ Celle de participer à la construction d'individus libres et responsables dans la droite ligne des valeurs qu'enseigne l'école de la République.
- [-] Celle de participer à la vie d'une société fondée sur le respect mutuel, la liberté absolue de conscience et l'égalité de droits.
- [-] Celle de faire en sorte que chacune et chacun, quels qu'ils soient, aient accès à des activités de loisir de qualité.

L'A.L.C. prône :

[-] L'éducation comme facteur d'épanouissement et d'émancipation de l'individu.

[-] La démocratie active et participative, seul système d'organisation sociale et de décision permettant à tous, à égalité, de contribuer à la vie de l'association et, plus tard, à la vie politique de la cité.

[-] La laïcité comme **principe de société** fondé sur :

[-] - le respect des personnes, de leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses

[-] - la lutte contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.

[-] - le refus de toute idéologie contraire aux droits de l'Homme et aux droits de l'Enfant.

▶ - le refus de tout dogme dans l'organisation de la vie publique.

L'A.L.C. se veut un tremplin pour l'engagement citoyen.

Ses finalités : aider chacun à « **grandir** » et à « **faire société** »

.

[JPEG](#)

.

A.G. extraordinaire du 9 juin 2017